

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3553

présenté par

M. Pahun, Mme Josso et Mme Tuffnell

ARTICLE 47

Après la première occurrence du mot :

« sols »,

insérer les mots :

« en 2035 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement précise que l'objectif de zéro artificialisation nette est établi pour 2035.

Il est urgent de conforter l'objectif de « zéro artificialisation nette » car si rien n'est fait 280 000 hectares d'espaces naturels supplémentaires seront artificialisés d'ici 2030 (France Stratégie, 2019). L'atteinte de cet objectif en 2030 est possible selon cette même étude. Elle nécessitera des mesures certes ambitieuses mais nécessaires.